

Séance du 29 Avril 2026

N° 26.DGS.118

OBJET : Désignation des représentants de la commune au sein du Conseil d'Administration du Comité de Jumelage Pertuis / Herborn

L'an DEUX MILLE VINGT SIX et le VINGT NEUF, le Conseil Municipal de la Commune de PERTUIS s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Ilot Saint Pierre situé Place Saint Pierre à PERTUIS, en session ordinaire du mois d'Avril sous la présidence de Monsieur Aurélien AUCLAIR et la désignation de Madame Thi Vinh Thuy NGUYEN TALIANA en qualité de secrétaire de séance.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs, Naïs MENGIN, Jacques BARONE, Thi Vinh Thuy NGUYEN TALIANA, Michel AUTRAN, Marie Christine GIULIANOTTO, Jean Michel APPLANAT, Anne Marie LUCHETTI, Patrice CHASSAGNE, Geneviève CLEMENT, **Adjoints.**

Jean Marc ACERO, Cécile ANDJERAKIAN, Nicole BLANC, Françoise BURDEYRON, Carine COHEN, William COLOMBARD, Pierre CRUMIERE, Caroline DANDRE, Djivan DERVARTANIAN, Catherine DICHE-JOSEPH, Dominique DIEULOUFET, Cathy FRAIKIN, Laurent LECAULT, Annick LEDUC, Sophie MICHEL, Jean François MIRETTI, Jérôme NARBONNE, Thierry NICOLAS, Denis ODETTO, Cédric PERRY, **Conseillers municipaux.**

Absents ayant donné procuration :

Anne Priscille BAZELAIRE à Jean François MIRETTI

Lionel NEGRE à Cécile ANDJERAKIAN

Julien POGOLOTTI à Michel AUTRAN

Mes chers collègues,

La ville de Pertuis entretient des relations de jumelage avec la ville d'Este. Ces relations sont mises en œuvre notamment par l'association « Comité de Jumelage Pertuis / Herborn ».

Exposé des motifs :

Le Conseil d'Administration comprend six membres issus du conseil municipal de la ville de Pertuis.

Il appartient donc au conseil municipal de procéder à la désignation des représentants appelés à siéger au sein du Conseil d'administration du Comité de Jumelage Pertuis / Herborn.

Il est proposé :

- Geneviève CLEMENT
- Dominique DIEULOUFET
- Anne Marie LUCHETTI
- Jacques BARONE

Opposition

- Jean François MIRETTI
- Cédric PERRY

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts de l'association « Comité de Jumelage Pertuis / Herborn »,

Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le

ID : 084-218400893-20260504-26_DGS_118-DE

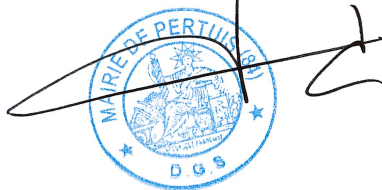


Au vu de ce qui précède, et oui l'exposé de son Président, le conseil municipal :

A L'UNANIMITE

► **APPROUVE** la désignation des membres qui siégeront au sein du Conseil d'Administration du Comité de jumelage Pertuis/Herborn pour la durée du mandat municipal.

**Le Directeur Général des Services,
Julien DALMAS.**



**La Secrétaire de séance,
Thi Vinh Thuy NGUYEN TALIANA.**

Transmis en Préfecture le
Certifié exécutoire
Publié le 4 mai 2026